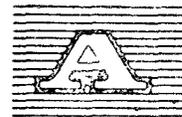


NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.  
LIMITEE

A/C.2/33/L.76  
5 décembre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Trente-troisième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 71 de l'ordre du jour

ACCELERATION DU TRANSFERT DE RESSOURCES REELLES  
AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

Tunisie : projet de résolution<sup>x</sup>

Financement du développement

---

<sup>x</sup> Le projet de résolution est présenté par la délégation tunisienne au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie du Groupe des 77.

78-29398

*Zp.*

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 31/174 du 21 décembre 1976, relative aux moyens d'accélérer le transfert de ressources réelles aux pays en développement dans des conditions prévisibles, sûres et continues,

Rappelant également sa résolution 32/177 du 19 décembre 1977, intitulée "Financement du développement",

Convaincue qu'il est nécessaire de définir d'urgence des politiques propres à assurer un apport accru de ressources aux pays en développement, notamment en leur permettant l'accès aux marchés de capitaux, condition indispensable à la mobilisation de leurs ressources aux fins du développement,

Persuadée que le cadre de la coopération économique entre pays en développement et pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents peut encourager les investissements dans les pays en développement, dans des conditions déterminées par eux,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur le financement du développement 1/;

2. Prend acte des vues du Groupe d'experts de haut niveau contenues dans le rapport, et notamment de l'opinion que des garanties multilatérales faciliteraient l'accès des pays en développement aux marchés financiers étrangers et internationaux et aideraient ces pays à obtenir de meilleures conditions d'emprunt;

3. Prie le Secrétaire général, en consultation le cas échéant avec d'autres organisations, de poursuivre l'étude des propositions que le rapport mentionne concernant les moyens de fournir des garanties multilatérales, en particulier sous leurs aspects techniques, et d'intensifier les efforts afin de mettre au point des solutions pratiques pour améliorer, sur le plan qualitatif aussi bien que quantitatif, l'accès des pays en développement aux marchés financiers;

4. Décide d'examiner à sa trente-quatrième session le rapport du Secrétaire général sur la question intitulée "Financement du développement".

-----